

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Flichet, 1.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Octobre 1878.

Chronique générale.

Comme nous l'avons annoncé, les deux décrets fixant, l'un au 27 octobre la nomination des délégués municipaux, l'autre au 5 janvier l'élection des 75 sénateurs renouvelables, étaient avant-hier matin au Journal officiel.

Il n'y a pas lieu de revenir sur la question d'interpellation. Entre la consultation des droites faisant commencer la période triennale au jour où le Sénat a commencé d'être, le 8 mars 1876, et l'interprétation de M. Dufaure, reculant cette période même au-delà du jour de l'élection réelle des sénateurs renouvelables, nous ne voyons pas qu'il soit bien utile de rechercher si, en droit, une autre décision n'était pas possible.

Mais ce qui ne nous paraît pas superflu du tout, c'est de constater combien il est accordé de temps aux intrigues électorales par le terme si rapproché de la nomination des délégués municipaux.

La loi organique de la matière du 2 août 1875, dit : « Art. 1^{er}. Il doit y avoir un intervalle d'un mois au moins entre le choix des délégués et l'élection des sénateurs. » Un mois au moins ! cela peut bien faire 40 ou 45 jours au plus, mais non pas deux grands mois plus 9 jours, c'est-à-dire en tout 70 jours.

Voilà donc la carrière ouverte pendant 70 jours aux prestiges, aux calomnies, aux mensonges usités pour capter les électeurs, et où les radicaux sont passés maîtres ! Voilà donc le Sénat suspendu par le fait, condamné à ne plus rentrer en fonctions qu'après avoir subi l'épuration radicale par laquelle il va passer ! Voilà donc enfin la majorité de la Chambre des députés seule en

tête à tête avec le gouvernement ! Dans la joie qu'elle éprouve de ce résultat inespéré, la République française laisse échapper cet aveu :

« Ce qui pouvait faire doute, c'était que le cabinet prit aussi nettement, aussi résolument une décision qui pouvait encore être retardée. »

La feuille radicale part de là pour dire qu'il en serait toujours ainsi, et si le conseil des ministres apportait au chef de l'Etat des décrets dont chacune des dispositions aurait par avance rallié l'adhésion des membres du cabinet et qu'il ne restait plus qu'à revêtir de la signature présidentielle.

S'étant avancée jusque là, la République française ne voit plus pourquoi elle retiendrait quelque chose de sa pensée, et elle déclare que le gouvernement, tout le gouvernement, est dans le conseil des ministres et son président. Suit l'apothéose de M. Dufaure et cette conclusion à savoir que M. Dufaure peut tout oser : « S'il pouvait se douter de l'extraordinaire facilité que prendrait tout à coup le jeu de nos institutions nouvelles, sous une forte, énergique et décisive impulsion comme la sienne, la moitié des questions qui nous retardent serait bientôt résolue. » *Fas est et ab hoste doceri.*

Mardi soir, après le conseil des ministres, M. de Marcère a donné contre ordre aux préfets des départements soumis aux élections sénatoriales, d'avoir, ainsi qu'ils y avaient été autorisés à l'occasion de la fête des récompenses du 24 courant, à ne plus s'absenter de leur poste un seul jour.

Dans la nuit, après leur avoir adressé le texte du décret que l'Officiel devait publier le lendemain matin, sur la convocation des conseils municipaux, M. de Marcère a également envoyé à ces préfets, par des dépêches chiffrées, une longue circulaire confidentielle contenant les instructions les plus précises et les plus détaillées, relativement à la réunion des conseils municipaux, avec ordre de faire procéder, partout où il y aurait des va-

cances dans un conseil municipal, à des élections.

ELECTIONS SÉNATORIALES.

Voici le texte du décret concernant la convocation des conseils municipaux pour la nomination des délégués et fixant la date des élections sénatoriales :

« Art. 1^{er}. — Les conseils municipaux des communes comprises dans les départements de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de l'Isère, du Jura, des Landes, de Loir-et-Cher, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Loire-Inférieure, du Loiret, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Manche, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Mayenne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, du Morbihan, de la Nièvre, du Nord et de l'Oise sont convoqués pour le dimanche 27 octobre courant, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection des sénateurs de ces départements. »

« Art. 2. — Le collège électoral de chacun de ces départements formé des députés, des conseillers généraux, des conseillers d'arrondissement et des délégués municipaux, se réunira au chef-lieu le dimanche 5 janvier 1879, pour procéder à l'élection des sénateurs du département. »

« Art. 3. — La réunion des conseils municipaux et les opérations électorales, tant pour la désignation des délégués et suppléants municipaux que pour la nomination des sénateurs auront lieu suivant les formes déterminées par les lois et décrets ci-dessus visés. »

Par un autre décret, les conseils municipaux des communes comprises dans les départements de l'Ariège, des Bouches-du-Rhône, du Gard, du Puy-de-Dôme, de Saône-et-Loire et de la Vendée, sont convoqués pour le dimanche 27 octobre courant, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue du remplacement des séna-

teurs décédés : MM. Arnaud (de l'Ariège), Alphonse Esquiros, Bonnefoy-Sibour, Mége, Charles Rolland, Pernetle et Vandier.

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

A l'occasion de la convocation des conseils municipaux des départements dont les sénateurs sont soumis à la réélection pour le 27 octobre, voici des chiffres qui intéressent vivement cette question :

Le nombre total des sénateurs est de 82, dont 75 à renouveler par expiration de mandat, et 7 à remplacer par suite de décès.

Sur les 75 sénateurs à renouveler, 56 sont conservateurs et 19 républicains. Sur les 7 à remplacer par suite de décès, 5 sont républicains et 2 conservateurs. Les 56 conservateurs à renouveler se décomposent en 44 bonapartistes et 12 royalistes divers.

Le nombre des conseillers municipaux qui seront convoqués le 27 octobre pour élire leurs délégués s'élève à 42,024, dont 42,486 pour les départements de la série sortante, et 4,835 pour les départements ayant simplement des vacances à combler.

Pour terminer ce travail, il nous reste à indiquer le nombre total des électeurs sénatoriaux qui seront mis en mouvement par cette élection du 5 janvier. Il s'élève, pour les départements de la série sortante, à 14,444, ainsi décomposés : 473 députés, 877 conseillers généraux, 4,475 conseillers d'arrondissement et 42,486 délégués municipaux ; pour les 6 départements ayant des vacances à combler, il s'élève à 2,255, dont 32 députés, 487 conseillers généraux, 204 conseillers d'arrondissement et 4,835 délégués municipaux.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

« M. Gambetta lâche un peu, en ce moment, M. le général Faïdherbe, auquel il reproche, sans doute, des infirmités contractées au service du pays, tandis que lui

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

La fortune entière de Harry revenait immédiatement à lord Alfred qui se trouva ainsi passer tout à coup d'une position plus que modeste à l'antique grandeur de sa maison. Il garda Willissex et fit transporter dans la petite chapelle, bijou gothique s'il en fut ! il y fit transporter, dis-je, les corps de ses parents et de l'infortuné Harry.

On voyait quelquefois le matelot rester debout, les bras croisés, les yeux fixés sur les pierres sépulcrales : on passait derrière lui sans qu'il s'en aperçût et on l'entendait murmurer :

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez Dézé, libraire, rue Saint-Jean, et chez Milon, libraire, rue d'Orléans. — Prix : 3 francs.

— Il devait venir dans son domaine, il y est vraiment, mais non pas comme il y comptait ! Quels sont les biens dont on jouit le plus longtemps ? un drap avec six pieds de terre. Il les a maintenant, il les a... »

— Ah ! Léopold ! mais vous devenez lugubre ! dit M^{lle} Montferrier. Ce James est donc pareil à un spectre vivant ?

— Un spectre ! oh ! non ! ma chère. C'était un beau gaillard solidement bâti, je vous en réponds. Quand je l'ai vu en Angleterre, il avait plus de soixante ans, il arrachait encore un petit arbre ou soulevait les poids les plus lourds sans y prendre garde. Il est devenu souffrant et il est bien changé : cependant je l'aurais parfaitement reconnu.

— Mais alors n'est-il pas un peu fou ?

— Non vraiment. Personne n'a jamais douté de la lucidité de son esprit. Tout cela se passait vers 1832, nous commençons l'année 1869. Calculez. Vous voyez qu'on a eu le temps de s'assurer de l'état de ses facultés. Mais, que voulez-vous ! tout le monde ne se croit pas obligé d'avoir un caractère joyeux, et ce James Stroom s'en dispense plus complètement qu'un autre. Voilà tout.

— Alors pourquoi semble-t-il si précieux à lord Walter ?

— D'abord, je vous l'ai dit, cet homme est souffrant, triste, c'est assez pour que Walter s'y intéresse même avec excès. De plus, il aime singulière-

ment son jeune maître. Cet attachement ne s'est jamais démenti et naquit d'une étrange façon.

Walter ne marchait pas encore.

Un jour, sa sœur Fanny qui avait quinze ans d'absence, le portait dans ses bras sous les ombrages de Willissex. Elle aperçut James Stroom assis sur un banc à l'écart. Elle alla vers lui en folâtrant.

— James, dit-elle, James, regardez mon beau petit frère.

Il ne répondit pas assez chaudement sans doute, au gré de la jeune fille ; elle s'écria :

— Ah ! James, vous êtes le seul être qui pourrait se montrer indifférent devant une si belle petite créature.

En disant ces mots, comme elle était très-rieuse, elle plaça promptement Walter sur les genoux du matelot, puis se rejeta en arrière.

— Voyez, qu'il est joli ! disait-elle. N'allez pas le laisser tomber.

James Stroom semblait confondu.

— Otez-le, répétait-il, ôtez-le vite, ne laissez pas ce petit enfant sur mes genoux.

Miss Clayton, croyant que le matelot se trouvait très-embarrassé de son fardeau, riait aux éclats sans approcher : tout à coup elle vit qu'il pleurait.

Alors elle vint à lui pour reprendre Walter. Mais celui-ci fit un mouvement et James le retint instinctivement pour l'empêcher de tomber de côté.

Quand il sentit l'enfant entre ses bras, il éclata

en sanglots. Fanny, effrayée, tendait les mains et redemandait impérieusement son frère.

Le matelot le serrait convulsivement sur sa poitrine et ne le rendit qu'avec peine à miss Clayton.

Pourquoi cette soudaine émotion ? on n'a jamais pu le deviner et l'on a pensé qu'en embrassant ainsi le nouveau-né de la famille, il avait eu souvenir du malheureux Harry.

Toujours est-il qu'à partir de ce moment, il s'attacha absolument à lord Walter. Il sortit un peu de son apathie pour se dévouer à son service. Quand je dis se dévouer, je veux faire entendre simplement que les quelques actes qu'il voulait bien accomplir avaient tous pour but d'être agréable à son jeune maître.

Il dressait ses chiens, pensait ses oiseaux : il construisit un jour fort adroitement une cabane à l'exemple des huttes indiennes pour ménager à Walter un endroit solitaire et abrité qui, en été, lui servit de salle d'études.

Quand miss Fanny mourut, enlevée par une maladie de quelques jours, il témoigna une affliction profonde et, pendant longtemps, il soigna, pour en orner sa tombe, des plantes méridionales dont elle avait un jour vané la beauté et dont les jardiniers anglais entendaient mal la culture.

— Pauvre homme ! dit Alice, il a du bon, je vois cela, et je suis sûre, Léopold, que lorsque je le connaîtrai par moi-même, j'approuverai votre ami

— Gambetta — a si bien su faire la guerre sans gagner ni un rhumatisme, ni même une courbature. L'officier dont l'ex-dictateur fait, chaque jour, chanter les louanges par tous les journaux à sa dévotion, est M. Clinchant, commandant du 4^e corps d'armée à Lille (un démocrate plusieurs fois millionnaire, soit dit en passant).

» Que le futur ministre des armes, sous la présidence Gambetta, soit M. Faidherbe ou M. Clinchant, quelle sera la situation du préféré et quel rôle lui assignera-t-on ? On le chargera, d'après le programme de Romains, de bouleverser notre organisation militaire en portant la main sur les grands commandements, qui en sont aujourd'hui la clef de voûte.

» On demande comment des hommes du métier — tels que MM. Clinchant et Faidherbe — pourront se prêter à ces folies. L'ambition excuse bien des choses, mais non ce qu'on attend de leur complaisance.

» Jusqu'à quel point seront-ils ambitieux et complaisants ?

PRENEZ VOS BILLETS !!

La deuxième liste des lots offerts à la loterie de l'Exposition a paru dans le *Journal officiel*. Elle est très-nombreuse. Mais si elle prouve la bonne volonté des donateurs, elle ménage aussi quelques déceptions à beaucoup de gagnants.

Ainsi, parmi ces lots, on trouve : un *capeau anti-névralgique* ; 25 boîtes de mastic ; un gilet pour homme ; un nouveau traité d'harmonie ; deux statues en chocolat ; une paire de boutons d'oreilles, cailloux du Rhin ; une paire de guides en corde ; deux boules en gaïac et un bilboquet ; une machine à découper le bois ; douze compte-gouttes etc., etc.

Un banquet de cent cinquante couverts était offert mardi aux représentants du Rhône par les comités républicains de Lyon. Naturellement, nombre de discours ont été prononcés, et le radicalisme y a eu les coupes franches. Nous ne nous occuperons pas de ces toasts dans lesquels la même note est toujours donnée. Nous relèverons seulement le discours du citoyen Chavanne, le nouvel élu de Lyon, le *tambour* d'Habeneck, celui que le gouvernement de M. de Marcère patronnait et que le *Journal des Débats* recommandait aux suffrages des électeurs lyonnais.

Le nouveau député, dont tous les journaux opportunistes célébraient le succès, est pourtant un radical de la plus belle eau et dont les opinions ne seraient pas désavouées par le citoyen Habeneck. Non-seulement il se déclare libre-penseur, mais il veut encore — et, en cela, il est parfaitement logique — une République qui ne soit pas purement nominale :

« Vous n'êtes pas de ceux — et je n'ai pas besoin de vous dire que je partage largement votre opinion — qui se contentent d'une République nominale. Vous voulez une République avec toutes les institutions

de n'avoir pas voulu le laisser en arrière.

M. Montferrier se contenta de sourire.

— J'espère, reprit-il, que Walter sera ici, sans tarder, vers trois heures peut-être. Je voudrais qu'il eût le temps de s'installer un peu avant de venir avec moi chez votre père.

— Je croyais que vous deviez l'y conduire ce soir seulement ?

— Non, nous nous rendrons chez M. Benoit avant le dîner. Walter ne sera pas libre ce soir, il doit être présenté à la conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

— Il est donc catholique ?

— Walter ! Ah ! je crois bien. Catholique, très-dévoit même. Il est le grand lieutenant du duc de Norfolk, le fameux propagateur de toutes les œuvres pieuses en Angleterre. Walter ! Ah ! ma chère, si ce n'est le bras droit, du moins il vaut un doigt pour l'archevêque de Westminster. Vous voyez, ajouta-t-il, que, même sous ce rapport, vous sympathiserez.

— Certainement, répondit Alice, c'est un très-grand lien d'amitié qu'une même foi.

— Il est déjà, j'en suis sûr, en relations avec toutes les notabilités religieuses de Nantes et, pour commencer, dès après-demain, il doit dîner à l'Évêché.

— Après-demain ! s'écria Alice. Que c'est contrariant, Léopold ! le jour même ou nous recevons

politiques et sociales que comportent ses principes. Or, vous savez comme moi que, des institutions qui nous régissent encore, la moitié au moins a ses racines dans le passé catholique et monarchique, tandis que l'autre moitié a pour base l'esprit moderne, l'esprit tout scientifique de la Révolution française. (Applaudissements). Vous savez que de cette incohérence infiniment trop prolongée naissent tous les tiraillements dont notre société offre le douloureux spectacle. »

Et sur la question de l'amnistie, écoutons-le parler :

« Je pars, fier aussi de prendre bientôt part, en votre nom, à ce grand acte dont nos cœurs attendent et réclament avec impatience l'accomplissement : *l'amnistie pleine et entière*. (Tonnerre d'applaudissements.)

» Ce sera un beau jour pour la famille française, un jour de soulagement que le jour où elle verra rentrer au foyer ses enfants prodigues. »

Les pauvres enfants prodigues ! Oh ! certes, ils l'ont été prodigues... du sang des Français, de l'or de la France et des monuments les plus riches en souvenirs historiques.

M. Bardoux vient d'adresser aux préfets une circulaire pour les prier de faire une enquête sur les résultats produits par le régime de la liberté des théâtres.

LA PREMIÈRE DE *Polyeucte* A L'OPÉRA.

La première représentation de *Polyeucte*, grand opéra en cinq actes, musique de M. Gounod, poème de MM. Carré et Barbier, a eu lieu lundi, 7 octobre, en présence d'un public nombreux et choisi.

Plusieurs morceaux de cette œuvre ont été vivement applaudis et quelques-uns bissés, mais d'autres presque en aussi grand nombre ont laissé les spectateurs très-froids, si bien qu'il est difficile, d'après l'opinion même des critiques autorisées, de conclure pour ou contre un succès.

Il semble toutefois que cette nouvelle composition ne peut qu'ajouter à la réputation de M. Gounod.

Parmi les passages les plus applaudis, il convient de citer la plus grande partie du premier acte, la scène du baptême, la finale de la destruction des idoles, le quatrième acte, etc.

Le sujet est pour le fond celui de la tragédie de Corneille, dont quelques vers ont même été conservés ; mais il y a de nombreux changements dans les détails et le dénouement a été emprunté à l'opéra de Donizetti. Pauline vient mourir avec son époux.

La mise en scène est de toute beauté ; les décors n'ont pas coûté moins de 300,000 francs.

Quant à l'exécution, elle a été parfaite de la part de M. Lassalle et de M^{lle} Krauss et passable de la part des autres acteurs.

et justement dans un cercle intime ! S'il s'agissait d'une grande réunion, je ne regretterais qu'à demi l'absence de lord Clayton. Mais, alors que nous rassemblons un petit groupe où chacun apportera sa part plus ou moins grande de talent, d'esprit, de gaieté... Je ne sais si cela tient à vos récits qui me font connaître tout son passé, ou à l'impression qu'il produit par lui-même, mais je ne voudrais pas que lord Clayton manquât au rendez-vous de nos meilleurs et de nos plus anciens amis.

— Je partage si bien votre pensée que j'en ai averti Walter. Il est convenu que nous le reverrons dès neuf heures. A ce propos, ma chère Alice, je vous ferai de mon côté une observation. J'ai parcouru la liste de nos invités et j'y ai vu un nom qui me déplaît fort. C'est celui de la belle-sœur de M. Salomon.

— Rassurez-vous à votre tour, dit la jeune femme. Je ne pouvais faire exclusion de M^{lle} Lebrun, c'eût été chose formidable. D'autre part, j'aurais été si privée de ne pas inviter ce bon M. Barthélemy et ma chère Christine ! Le ciel a pris ma cause en main. M^{lle} Lebrun a eu l'intelligence de gagner, il y a huit jours, un tel rhume que nous ne pouvons garder l'espérance de la recevoir.

— Et j'y renonce très-volontiers. J'ai vu Lormier qui m'a promis de nous amener sa femme et sa belle-mère. Mais, comme ils doivent aller voir jouer *Martha* au théâtre de la Renaissance, ils ne vien-

L'armée française jugée en Allemagne.

C'est maintenant une chose hors de doute que l'armée française de 1878 s'est notablement améliorée et qu'elle s'est relevée de la manière la plus surprenante au-dessus de son niveau d'autrefois. L'armée tend sans relâche à de nouveaux perfectionnements. Tous les officiers étrangers, témoins oculaires de la dernière revue, sont unanimes à reconnaître que chaque année est signalée, dans l'armée française réorganisée, par des progrès nouveaux, tant en ce qui concerne le matériel que l'instruction des troupes. Comme causes principales de ce fait heureux pour l'armée, j'en indiquerai deux : l'adoption du service militaire obligatoire et les efforts actifs des officiers.

Par l'adoption du recrutement général, l'armée française s'est assurée la condition qui seule aujourd'hui permet de donner un fondement moral à une armée nationale. Dès que l'armée ne se compose plus, comme anciennement, soit de gens qui, tombés au sort, n'avaient pas le moyen de s'exonérer à prix d'argent, soit de remplaçants, il s'est produit dans son sein un progrès étonnant, et en même temps elle devint plus chère au pays que ses prédécesseurs qui pourtant en Afrique, en Italie, en Crimée, s'étaient acquis un glorieux renom. Il arrive fatalement que toutes les armées qui ont adopté et s'appliquent à mettre sévèrement en pratique le service obligatoire auront une valeur morale identique qui ne peut plus être modifiée que par le caractère national particulier aux divers peuples.

A cette cause de relèvement moral de la troupe, vient se joindre le goût très-réel et très-prononcé que montre pour le travail le corps d'officiers français.

Le temps où le militaire français passait la majeure partie de la journée au café, et s'adonnait, après peu d'heures de service, à l'énergie de l'absinthe, — ce temps est déjà bien loin de nous. Le service, avec ses exigences, ne permet plus à l'officier d'avoir d'autres occupations, comme c'était le cas jadis. L'officier français travaille aujourd'hui plus que jamais, matin et soir il est pris par le service ; il lit, et étudie plus qu'autrefois (et, ce me semble, plus assidument que ne le fait aujourd'hui l'officier allemand) ; il écrit et fait des conférences partout où l'occasion s'en présente ; bref, il est constamment occupé à parfaire son instruction.

R. DE WILS...

Etranger.

AUTRICHE-HONGRIE. — La situation n'a pas changé en Autriche-Hongrie ; la crise ministérielle dure toujours, aussi bien à Vienne qu'à Pesth. L'empereur François-Joseph a accepté la démission des deux cabinets cisleithan et transleithan, tout en chargeant les anciens ministres de gérer leurs départements respectifs jusqu'à ce qu'il ait nommé

dront que vers dix heures et demie. Lormier a pourtant supplié qu'on l'attendît pour faire un peu de musique. Il est toujours mélomane exalté.

— Volontiers, dit Alice ; la Renaissance finit assez exactement. D'ailleurs, si la représentation se prolongeait, M. Lormier est trop discret pour abuser de votre promesse et nous faire attendre outre mesure.

— C'est ce que j'ai pensé. Florent, le café.

Cet ordre s'adressait à un valet de chambre qui venait d'entrer appelé par le timbre placé à portée du doigt de M. Montferrier : valet de chambre réussi à souhait, saluant avec genre, marchant nonchalamment, grassement un peu, allant même jusqu'à être myope, quand la voix brève de son maître ne lui rendait pas sur le champ les moyens dont la nature l'avait doué.

Il reparut bientôt, portant la cafetière d'argent où fumait l'odorant breuvage.

Le déjeuner s'acheva et M. Montferrier se rendit à ses affaires.

(A suivre.)

leurs successeurs. On croit que les deux nouveaux cabinets ne seront pas constitués avant l'ouverture des Parlements de Vienne et de Pesth qui doivent être convoqués dans le courant du mois.

L'empereur a appelé à Vienne, pour le consulter sur la situation, M. Bitto, ancien ministre, un des hommes politiques considérables de la Hongrie. Celui-ci attribue, dit-on, la crise actuelle au manque de franchise du comte Andrassy, qui a quelque peu dissimulé le but poursuivi par son gouvernement dans l'occupation de la Bosnie. Toutefois, il croit que le Parlement hongrois, tout en blâmant les reticences du chancelier de l'empire et surtout du cabinet de Pesth, ne reviendra pas sur les faits accomplis et n'imposera pas un changement de politique.

Quant à la convention entre l'Autriche et la Porte, il ne faut plus l'espérer : Carathéodory a quitté Vienne sans avoir rien signé. Le sultan préfère sans doute perdre la Bosnie et l'Herzégovine par le sort des armes que par une cession volontaire. Aux yeux de ses peuples, la conquête affaiblit moins son prestige que l'abandon pur et simple par un traité.

Il est un peu tard du reste pour régler une prise de possession qui est accomplie. A cette heure, l'Autriche est complètement maîtresse des deux provinces. Une dépêche nous parle bien encore d'un combat livré aux insurgés à Peci par le général Reinlander. Demain, il y en aura peut-être une autre. Mais il n'en reste pas moins vrai que la soumission des deux provinces est faite ; et si quelques bandes résistent encore sur des points isolés, elles ne sauraient mettre en péril le succès de l'armée d'occupation.

Le grand chef de l'insurrection Hadji-Lodja a été fait prisonnier ; l'armée autrichienne occupe tous les points stratégiques du pays : la conquête est donc terminée.

Le *Pester Lloyd* confirme du reste en annonçant que cinq des neuf divisions qui sont entrées en Bosnie vont être rappelées.

ALLEMAGNE. — Nous recevons de Berlin quelques détails sur le prince de Bismark et sur l'animosité qu'il a contre le prince Gortschakoff. Le chancelier de l'empire allemand déteste le ministre russe ; cette haine, que tout le monde connaissait déjà, nous a été révélée encore par la conversation, publiée par le *Times*, du prince de Bismark avec M. de Blowitz. Il en veut beaucoup au prince Gortschakoff, à cause de sa bienveillante attitude à l'égard de la France en 1878, et il a fait tout pour se venger de lui pendant et après la guerre d'Orient.

La manière brutale dont M. de Bismark a avoué au correspondant du *Times* sa haine contre le prince Gortschakoff et sa satisfaction du succès qu'il a obtenu par le traité de Berlin a eu les effets les plus fâcheux.

Les rapports entre la cour de Berlin et celle de Saint-Petersbourg en ont considérablement souffert. On était d'autant plus indigné à Saint-Petersbourg, que c'est à des influences russes que le chancelier doit d'avoir été fait, en 1853, de député qu'il était, ministre de Prusse à Francfort. M. de Bismark a sacrifié à une haine personnelle l'entente politique qui existait depuis longtemps entre ces deux puissances. Plusieurs fois déjà, le *Norddeutsche Allgemeine*, organe du chancelier, a laissé entrevoir que l'empereur de Russie ferait bien de se séparer du prince Gortschakoff. Le prince de Bismark ne peut lui pardonner d'avoir été son initiateur dans la vie politique ; ce qui prouve que ce n'est pas toujours en rendant service qu'on acquiert la reconnaissance des personnes.

Chronique militaire.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Aux termes de l'article 2 de la loi du 22 juin 1878, les officiers de tous grades et assimilés dont les droits à la retraite sont réglés d'après le tarif annexé à cette loi restent pendant cinq années à la disposition du ministre, qui peut leur donner un emploi de leur grade dans la réserve de l'armée active, ou même d'un grade supérieur dans l'armée territoriale.

» Comme il importe, pour le bien du service, que l'autorité militaire soit exactement et constamment tenue au courant des mutations concernant ces officiers ou assimilés de tous grades, employés ou non employés, le ministre de la guerre a décidé qu'ils devront informer le général commandant de la

région de leur changement de domicile ou de résidence, ainsi que des circonstances qui les mettraient hors d'état de remplir la mission pour laquelle ils auraient été désignés.

Le bel ouvrage du général Ducrot sur la défense de Paris va figurer, par ordre du ministre de la guerre, dans toutes les bibliothèques militaires. Le général Borel, avec le grand bon sens qui le caractérise, a compris que cet ouvrage était un utile et indispensable enseignement pour l'armée.

Le général Bourbaki compte parmi les plus solides écuycers de l'armée française.

Le Figaro raconte qu'aux dernières grandes manœuvres, lors de la revue d'honneur de son corps d'armée, il parcourut, au triple galop, monté sur un superbe pur-sang, le front des troupes. En raison de la nature du terrain et du nombre d'hommes présents sous les armes, cette course échevelée ne dura pas moins de trente minutes. Mais le brave général, emporté par son ardeur, ne s'apercevait pas qu'il égrenaient peu à peu derrière lui tout son état-major, y compris les officiers étrangers. Quand il arriva devant la dernière compagnie du dernier régiment, il avait tout juste à ses côtés... un aumônier militaire, qui peut se flatter d'être, lui aussi, un rude cavalier.

Peu de personnes se doutent du chiffre des enfants de troupe élevés par l'Etat : ce chiffre atteint dix mille.

Le général Borel, ministre de la guerre, vient d'arrêter un nouveau règlement à l'égard de ces enfants. Ceux qui sont âgés de deux à dix ans ne seront plus élevés à la caserne. Ils recevront dans leurs familles une ration quotidienne de vivres et des effets d'habillement.

Ceux de dix à dix-huit ans logeront à la caserne et seront instruits sous la direction du major et la surveillance d'un officier. A partir de quinze ans, ils recevront la solde des soldats de deuxième classe.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES OUVRIERS A L'EXPOSITION.

M. Cyprien Girerd, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'agriculture et du commerce, délégué à la présidence de la commission chargée de la répartition des fonds de la loterie nationale affectés à l'envoi de délégations ouvrières et agricoles à l'Exposition, a adressé aux préfets une circulaire très-nette, très-claire, sur la façon dont ils doivent procéder pour faire profiter les ouvriers, en temps utile, des dispositions du décret du 4 septembre.

La circulaire établit d'abord que les états de proposition envoyés par les préfets indiquent des choix parfaitement en harmonie avec les intentions de la commission.

Les préfets ayant bien compris leur mandat, la commission a jugé à propos de leur laisser le soin de désigner individuellement les délégués, ce qui évitera des transmissions de pièces et des pertes de temps d'autant plus fâcheuses que l'approche de la clôture de l'Exposition ne permet pas d'apporter le moindre retard dans l'envoi des ouvriers à Paris.

Toutefois, les préfets devront adresser à la commission un double de leurs listes, indiquant la profession de chaque délégué, et la date probable de son arrivée à Paris.

Les préfets devront rappeler aux délégués qu'ils doivent, à leur arrivée, se présenter au bureau du commissariat général (porte Rapp) pour retirer une carte d'entrée gratuite et recevoir les indications nécessaires pour suivre les explications techniques organisées à leur intention dans les enceintes de l'Exposition. Les délégués devront se conformer à cette prescription, nécessaire pour assurer le contrôle et le bon ordre des délégations.

Dans sa dernière réunion, la commission a eu à s'occuper également d'une question qui s'était posée dans un certain nombre de départements. Prenant en considération, tant la réduction de 50 0/0 consentie par les Compagnies de chemins de fer, que la possibilité pour les délégués de se procurer à Paris le logement et la nourriture à raison de 6 francs par jour, elle avait jugé suffisant d'allouer à chacun d'eux une somme de 400, 425 ou 450 francs, suivant la région. Dans

certain départements, l'allocation fixée par la commission a été trouvée trop forte, dans d'autres, trop faible. En conséquence, il a été décidé que les préfets seront autorisés à diminuer ou à augmenter l'allocation selon les cas. Mais l'augmentation ne pourra excéder 50 francs par délégué, soit, pour ceux des pays les plus éloignés, 200 francs au maximum.

Les préfets devront donc, au reçu de cette circulaire qui est expédiée par les courriers de ce soir :

1^o Arrêter la liste des délégués de leur département ;

2^o Envoyer cette liste à M. Girerd, président de la commission, et faire partir les ouvriers désignés ;

3^o Diminuer ou augmenter la somme allouée par la commission, sans que l'augmentation soit supérieure à 50 fr.

La circulaire se termine par l'invitation faite aux préfets de préparer de nouvelles listes de délégués ouvriers ou agriculteurs, afin d'employer les six cent mille francs que le comité central de la loterie a mis hier à la disposition de la commission des délégations ouvrières.

CRUE DE LA LOIRE.

La dépêche suivante a été adressée par M. le préfet de la Nièvre à M. le préfet de Maine-et-Loire :

« Dans la journée du 9 octobre, la Loire a cru de 2 mètres 38 à Digoïn. Maximum pas encore connu. »

On nous dit que le grand cirque Plége, qui est déjà venu à Saumur et y a laissé de bons souvenirs, se propose d'y revenir prochainement. Le cirque Plége voyage avec un matériel des plus complets. Il a une installation remarquable, l'arène est fort grande, et une vaste charpente permet de supprimer le mâit qui soutient ordinairement le milieu de la tente.

La troupe est, nous dit-on, fort bien composée ; Saumur pourra donc passer encore de bonnes soirées.

Le grand cirque Plége est en ce moment à Poitiers, où il va séjourner pendant la foire de la Saint-Luc.

La vaste tente que l'on aménage en ce moment sur la place du Lycée fait l'admiration des Poitevins.

Neuillé. — Lundi, vers onze heures du matin, M. Rexent, maître couvreur à Blou, était occupé aux travaux de réparation de la toiture de l'église de Neuillé. Aidé de deux ouvriers maçons, il montait des ardoises à l'aide d'un treuil, lorsqu'une planche vint tomber sur la tête du jeune Félix Rexent, âgé de 13 ans, qui regardait tourner le treuil, le dos appuyé au mur de l'église, à peu de distance de son père.

Transporté immédiatement dans une maison voisine, et malgré les soins qui lui furent prodigués par les personnes présentes et par M. le docteur Caterneau, de Longué, appelé aussitôt, Félix Rexent, qui avait eu le crâne fracassé, a expiré au bout de deux heures environ.

Coutures. — Avant-hier, une enfant de 28 mois, fille du sieur Quantin, demeurant au village de la Touraudière, commune de Coutures, canton de Gennes, a été écrasée par une charrette.

Cette enfant a rendu le dernier soupir dix minutes après l'accident.

VIHIER.

Dimanche soir, vers six heures, un incendie s'est déclaré au domicile de M. Audouin, greffier du juge de paix, à Vihiers. Le feu, qui a éclaté dans un hangar, aurait pris des proportions considérables sans le concours de la population et de la pompe amenée aussitôt sur le lieu du sinistre. Les pertes sont évaluées à environ 900 fr., couvertes par une assurance.

CHATELLERAULT.

Voici de nouveaux renseignements sur la mesure prise relativement à un certain nombre de sacs de farine destinés à l'alimentation des troupes :

« Ce n'est pas le commandement, mais l'administration militaire, qui, en examinant les approvisionnements de l'entrepreneur du service, s'est aperçue de l'avarie d'une partie des farines. A la suite de cette constatation, elle a régulièrement prononcé

la saisie de ces denrées et leur remise à l'autorité civile compétente, chargée d'en assurer la destruction.

Aucune plainte n'ayant été portée, la justice n'a pas été saisie de l'affaire et n'a pas eu, en conséquence, d'expertise à ordonner. »

RENNES.

Lundi dernier, un affreux accident est arrivé à la gare de Rennes. Un malheureux père de famille, nommé Chauvel, a été broyé par un train venant de Paris à toute vitesse. Il avait voulu traverser la voie au moment où le train arrivait en gare, mais le talon de sa botte a été retenu entre des doubles rails et il a ainsi vu venir la mort sans pouvoir la fuir. Chauvel laisse cinq enfants en bas âge.

Le vin nouveau. — Quelques personnes, même dans les contrées viticoles, ignorent ou oublient que le vin nouveau qui n'a pas encore achevé sa formation, dégage dans la fermentation lente beaucoup de gaz acide carbonique, dont la pression peut être assez forte pour faire éclater le fût qui le contient, si ce fût est hermétiquement bouché.

Il en résulte qu'avant d'enlever ce fût pour livrer le vin à un acheteur, il est essentiel de ménager une petite ouverture pour évacuer le gaz.

Il y a quelques jours, dit le Moniteur de l'Aisne, quatre vigneronniers étaient en train de charger quatre pièces de vin nouveau pour l'expédition. Les barriques étaient à peine hissées sur la voiture, qu'une violente détonation éclate, et une barrique vole en éclats avec une telle violence, que le fond se brise contre la roue. Les éclats de cette barrique eussent pu tuer ou blesser ceux qui en auraient été frappés. Avis à qui de droit.

Le Journal officiel du 8 octobre publie un bulletin des accidents arrivés dans l'emploi des appareils à vapeur pendant l'année 1877. Nous constatons 22 accidents, qui ont amené la mort de 40 personnes.

Encore un accident de chasse ! On écrit de Pléneuf (Côtes-du-Nord) à l'Indépendance bretonne :

« Je vous écris sous le coup de l'émotion que m'a causée la nouvelle d'un malheur dont vient d'être victime un jeune chasseur de notre commune, dans les circonstances suivantes :

« Dimanche, le jeune Bouquet, âgé de 18 ans, s'adonnait au plaisir de la chasse. Tout-à-coup il aperçut, presque sous ses pieds, un lièvre qui dormait dans un buisson. Soit pour économiser un coup de fusil, soit pour tout autre motif, il saisit son arme par le canon et en asséna un coup sur le lièvre. Au même instant le coup partit. Bouquet reçut toute la charge dans la cuisse et expira quelques heures après, malgré les soins empressés qui lui ont été prodigués. »

Faits divers.

L'instruction du crime d'Étapes semble vouloir se compliquer plus qu'on ne l'avait cru au premier abord. D'après certains indices, il pourrait bien se faire que l'assassinat de la femme Sélacheux ne soit pas le premier crime de Debove.

Nous apprenons, en effet, que des recherches vont être faites par le parquet de Montreuil pour savoir ce que sont devenues trois des femmes avec lesquelles Debove a vécu depuis 1860, et qui ont, toutes les trois, disparu subitement.

On doit faire vider les fosses où l'assassin de la femme Sélacheux enfouissait les bêtes qu'il était chargé d'équarrir.

Tout n'est pas rose dans le métier de journaliste. Un de nos confrères, l'Avalanche, de Memphis, la ville des États-Unis dont le nom s'est acquis une triste célébrité pendant l'épidémie actuelle de fièvre jaune, établit ainsi le tribut qu'elle a payé à la maladie :

Six rédacteurs ont succombé et neuf sont atteints en ce moment de la fièvre : le journal ne possède plus ni rédacteurs, ni reporters. C'est l'agent de l'association de la presse qui a bien voulu assumer ces fonctions multiples.

Même situation désastreuse dans les ateliers de composition : il ne reste plus qu'un seul compositeur, qui fait toute la besogne matérielle avec un des propriétaires. Il n'y a également qu'un homme pour manœuvrer les presses de l'Avalanche et d'un autre journal de la ville.

Vendredi de la semaine dernière, le nommé Pétreil, demeurant à Bou-Malek (Algérie), homme déjà âgé, venait de se marier avec une jeune colone, d'origine alsacienne. Lorsque tous les parents et les invités étaient sur le point de se mettre à table, la jeune mariée sortit un instant et rencontra à quelques pas de la maison un des invités qui lui donna deux poignées de main. Son mari aperçut ces démonstrations innocentes ; poussé par un excessif sentiment de jalousie, il se précipita sur l'invité et lui asséna un coup de matraque sur la tête.

La nouvelle mariée, effrayée de ce qui venait de se passer, s'enfuit et se réfugia dans l'appartement où le festin était préparé. Pétreil, toujours furieux, se lança à sa poursuite, et, dans la salle, en présence de tous les gens de la noce, il plongea un couteau, à six reprises différentes, dans la poitrine de sa malheureuse femme. Puis, profitant de la terreur qui s'était emparée de tous les témoins de cette scène sauvage, il descendit dans l'écurie, et là se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

Dernières Nouvelles.

Les bruits de la prochaine retraite de M. Dufaure prennent de la consistance dans les régions ministérielles. Un fait qui se serait passé à la dernière séance du conseil aurait laissé la conviction que, par des raisons toutes personnelles, M. Dufaure désirerait rentrer définitivement dans la vie privée. Sa santé et son grand âge l'obligeraient à prendre cette suprême résolution.

(Tablettes.)

Le terme de l'émission des billets de la loterie de l'Exposition est définitivement fixé au 31 octobre au soir.

Bucharest, 40 octobre.

Dimanche prochain sera passée une grande revue des troupes destinées à occuper la Dobroudja.

Les troupes partiront immédiatement après la revue.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 44 octobre 1878.

LE VOYAGE DE M. PERRICHON

Comédie en 4 actes, par MM. Eugène Labiche et Edouard Martin.

Le spectacle commencera par :

LIVRE III, CHAPITRE I^{er}

Comédie en 1 acte, de l'Odéon, par MM.

Eugène Pierron et H. Auger.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

LOTÉRIE DE L'EXPOSITION.

2,400,000 de lots, dont un lot de 100,000 fr. 2 billets gratuits

seront envoyés franco à toute personne qui prendra, d'ici au 31 octobre, un abonnement d'un an à la SITUATION FINANCIÈRE, journal de grand format, le plus complet et le plus accrédité des journaux financiers. (4 fr. par an en timbres-poste ou mandat, à l'administrateur de la Situation, 33, rue Vivienne, Paris.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse.

